

LA CHASSE AUX ŒUFS SE RÉINVENTE. PLACE CETTE ANNÉE À LA CHASSE AUX ŒUFS VIRTUELLE !

Dimanche 4 avril, de 10 h à 12 h, la Ville de Nevers proposera aux enfants de 3 à 12 ans, scolarisés à Nevers, de parcourir son site internet (nevers.fr) ou l'application Nevers agglo dans ma poche (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.nevers.smart-city&hl=fr&gl=US>) afin de dénicher dans les pages actualités de mars quatre étiquettes de couleur composant une phrase simple.

Ils devront ensuite écrire la phrase trouvée à l'adresse mail suivante : neverschocolat@ville-nevers.fr. Les plus petits peuvent bien entendu se faire aider de leurs parents.

Chaque enfant gagnant recevra alors un mail de confirmation et se verra offrir une pièce de chocolat réalisée par la Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre, dans la limite des stocks disponibles.

Munis du mail justificatif et accompagnés d'un adulte, les enfants pourront retirer leur chocolat chez les commerçants distributeurs de Nevers (liste disponible sur nevers.fr).

Le jeu virtuel se déroulera uniquement le dimanche 4 avril 2021 de 10 h à 12 h.

Si vous n'avez pas d'outil informatique, pas de panique, vos mairies de proximité vous accueilleront et mettront à votre disposition un ordinateur pour participer à cette chasse, dans le respect des règles du protocole sanitaire en vigueur.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont strictement confidentielles et font l'objet d'un traitement par la mairie de Nevers. La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat ou de mesures pré-contractuelles (cf. article 6.1) du règlement européen sur la protection des données). Les données sont conservées pendant un après la fin de la manifestation et sont destinées aux services de la mairie de Nevers. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à la portabilité et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en contactant notre délégué à la Protection des données (DPO) : dpo@ville-nevers.fr, Place de l'hôtel de Ville, 58000 Nevers.